



## Nouveaux statuts association loi 1901

-----  
Par Pascal97410

Bonjour à tous,

Mon association de tennis (loi 1901) vient de changer de statut lors d'une AGE. Il sera fait des élections par liste à la place d'élections au tiers sortant. Ma question est de savoir si on peut appliquer ce mode d'élection lors de la prochaine AGO ou alors attendre que les élus du CA élus l'année dernière finissent leur mandat de 3 ans?

Je vous remercie d'avance pour vos futures réponses.

Pascal